

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Cookshire-Eaton que le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 15 janvier 2024 a adopté les règlements suivants :

- *RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX AUX PROPRIÉTAIRES DE CERTAINS IMMEUBLES ET L'IMPOSITION DE COMPENSATION POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024.*

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220 rue Principale Est à Cookshire-Eaton où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (cookshire-eaton@hsfqc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 29 janvier 2024.

Le directeur général /greffier-trésorier
Martin Tremblay